

**FOYER D'HEBERGEMENT
« MARIUS ET ODILE BUISSOU »**



SOMMAIRE

A. Organisme gestionnaire	4
1. Histoire et projet de l'association ETAI	4
2. Fiche d'identification de l'ETAI	6
B. Eléments du projet d'établissement	7
1. Le projet	7
2. L'architecture.....	9
3. La fiche d'identification	13
4. Les missions.....	13
5. Populations et activités.....	14
i. Les bénéficiaires.....	15
a. Admissions et sorties 2018	15
b. Caractéristiques et évolutions de la population accueillie	16
c. Pyramide des âges	19
d. Prise en charge quotidienne.....	21
ii. Les activités et projets en 2018	22
a. Les outils de la loi de 2002 pour garantir la participation	22
b. Les activités comme outil de médiation.....	25
c. L'accompagnement à la santé	31
6. Perspectives d'amélioration :.....	33
7. Charges du personnel.....	35

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

A. Organisme gestionnaire

1. Histoire et projet de l'association ETAI

L'association ETAI puise ses origines auprès de parents d'enfants en situation de handicap mental qui ont décidé de se réunir pour dépasser les difficultés d'accueil et d'accompagnement. Unis dans une même volonté et détermination, ces parents fonderont, en 1963, une association, l'ETAI : Entraide, Travail, Accompagnement et Insertion de la personne en situation de handicap.

Le premier établissement créé dans ce cadre est donc un Centre d'Assistance par le Travail, qui deviendra par la suite Centre d'Aide par le Travail suite à son transfert sur la commune du Kremlin-Bicêtre trois ans plus tard.

Préoccupée par le devenir des adultes accueillis, l'Association a progressivement réfléchi et proposé, en 1994, la mise en place d'un service socio-éducatif, en vue de prendre en compte les besoins de la personne dans sa globalité et non plus uniquement le champ professionnel. Dès lors un Atelier Protégé verra le jour en 1999, destiné aux personnes pouvant envisager une évolution professionnelle sans toutefois rejoindre le milieu ordinaire.

Toujours animée par ce souci de proposer une réponse adaptée aux besoins évolutifs des adultes accompagnés (notamment dans le domaine de l'hébergement), l'Association se dotera, en 2002, d'un ensemble résidentiel comprenant un Accueil de Jour, un Foyer de Vie et un Foyer d'Hébergement.

Un Service d'Accueil Temporaire et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S) viendront en 2007 compléter les réponses proposées par l'Association, tandis que le CAT originel (devenu entretemps ESAT) s'implantera sur la commune de Villejuif.

En mai 2010, suite à la demande du Conseil Général du Val de Marne et de l'Agence Régionale de la Santé, l'association ETAI accepte la reprise et la gestion d'établissements d'une autre association, l'AFAIM, implantée sur le même département, ainsi que la prise en charge des 464 usagers accueillis. Le transfert officiel des établissements dévolus a été authentifié le 31 janvier 2013.

L'Association E.T.A.I s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de consolidation et de fédération de ses établissements et services, ainsi que dans une mutualisation des pratiques et des moyens. Elle veille, fidèle à ses engagements initiaux, à améliorer et accompagner les pratiques des professionnels dans leurs fonctions, mais aussi dans l'évolution des modes d'accompagnement et de prise en charge des personnes accueillies. Pour ce faire, et conformément aux exigences légales, elle s'est lancée en 2013 dans une démarche d'évaluation interne, grâce à la mobilisation des équipes professionnelles. Cette dynamique est un préalable à la mise en route de l'évaluation

externe et s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue de la qualité, au même titre que, dans la reprise et la réécriture de ses projets d'établissements.

De manière générale, dans l'application des principes républicains d'égalité et de laïcité, et du respect de chacun, l'Association E.T.A.I se donne pour but principal la prise en charge globale des personnes en situation de handicap. Sa vocation est de rechercher et de développer les potentialités de chacun, tout au long des parcours de vie. Pour cela elle s'engage et milite « à aider, promouvoir ou créer, en accord avec les organismes publics ou privés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société.» Ses missions sont ainsi de favoriser l'autonomie des personnes qu'elle accompagne, et de garantir leur émancipation et leur auto-détermination, tout en veillant et assurant leur protection et sécurité. Cette volonté de promouvoir la bienveillance et le bien être de chacun s'articule au travers d'une action permanente et engagée, afin de rendre l'environnement favorable pour la personne accueillie et de répondre continuellement à ses besoins, ses envies et ses projets.

Par conséquent, l'E.T.A.I s'engage à « offrir un projet de vie individualisé » pour chacune des personnes accueillies dans ses établissements. Ce projet concerne aussi bien le travail, le logement, les loisirs, la santé et les perspectives de retraite.

Ainsi depuis sa création, en 1963, l'Association E.T.A.I s'appuie sur ses deux piliers, fondements de toutes ses actions, à savoir: la reconnaissance de la citoyenneté chez chaque personne en situation de handicap. En effet, «la personne handicapée mentale est un citoyen à part entière, et dont la dignité est primordiale. Elle ne peut de fait être confiné dans un monde à part du fait de sa fragilité, de sa sensibilité et de sa vulnérabilité.» Toutefois cette considération entraîne automatiquement la dimension continue et en perpétuel mouvement de chacun : «Il est reconnu ainsi à chaque adulte une capacité d'évolution. Les potentialités doivent de fait être mises en évidence plutôt que les difficultés, sans oublier cependant le handicap »

De fait, l'Association E.T.A.I est entièrement au service de la personne en situation de handicap, quel que soit ce dernier. Elle est à la fois acteur de terrain, engagée au quotidien dans la prise en compte et le respect de chacun, et militant, force de propositions et revendications sur le champ territorial.

De cette affirmation découle plusieurs principes :

- La place centrale de la personne, soutenue, accompagnée et considérée dans sa globalité, avec ses capacités et possibilités, à chaque étape de sa vie. La personne est actrice principale dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie.
- La position dynamique de l'Association, tant dans l'anticipation et la conception de solutions adaptées, innovantes et évolutives en fonction des personnes accueillies.
- La volonté de développer toujours davantage la diversité de ses établissements, et ce pour proposer une gamme étendue d'offres variées selon les personnes et leurs besoins.

- L'affirmation et la considération de la personne dans sa citoyenneté et le souci de garantir, en toute occasion, le respect de ses droits et de sa dignité dans la Cité, la « res publica » (la chose publique).

Par conséquent l'Association E.T.A.I vise à mettre en œuvre les moyens appropriés pour prendre en charge les personnes qu'elle rencontre et accompagne, et donc à leur offrir l'accompagnement et le soutien global et personnalisé pour leur épanouissement et insertion sociale. « Elle milite et s'engage à aider, promouvoir, créer en plein accord avec les organismes publics ou privés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap au sein de la société. Elle promeut les valeurs d'émancipation, de protection et de bienveillance chez chaque personne rencontrée, tout en veillant à garantir l'accompagnement de chaque professionnel dans ses fonctions.»

Le Foyer d'Hébergement « Marius et Odile Bouissou », ses appartements, et la résidence communautaire, rattachée au Site de Choisy, s'appuie pleinement sur le projet associatif et son projet d'établissement s'inscrit dans la droite lignée du projet associatif, de ses missions et des valeurs portées. Ce projet prône les vertus d'un accompagnement soutenant et développant la responsabilisation des usagers, la favorisation de leur autonomie et de leur inclusion sociale, l'assurance de leur sécurité et de porter attention à toute forme de maltraitance.

2. Fiche d'identification de l'ETAI

Raison Sociale du Service	ETAI 
Adresse	BP58 16 rue Anatole France, 94272 Kremlin-Bicêtre
Téléphone/Fax/Mail	Tel: 01 45 73 32 32 Fax: 01 45 73 32 58 Mail : association@etai.asso.fr

B. Eléments du projet d'établissement

1. Le projet

Le Foyer d'Hébergement « Marius et Odile Bouissou » accueille des personnes en situation de handicap, (déficience et maladie mentale) habitant le Val de Marne, détentrice d'une orientation en cours de validité délivrée par la CDAPH. Il est un des nombreux établissements, services gérés par l'Association ETAI, spécialisée dans l'accompagnement social et médico-social des personnes en situation de handicap.

Ce Foyer d'Hébergement fait partie d'un Site de l'Association E.T.A.I. regroupant deux Foyers d'Accueil Médicalisé : « Michel Valette » de 24 places et « Val d'ETAI » de 20 places, , un Accueil Temporaire de 12 places et un Accueil de Jour de 30 places sur la commune de Choisy-le-Roi.

Le Foyer d'Hébergement « Marius et Odile Bouissou » se situe sur trois lieux : au 18 rue du Docteur Roux à Choisy-le-Roi, structure collective regroupant l'accueil de 32 résidents ; aux 1 galeries des à Choisy-le-Roi où l'accueil se fait sur un ensemble de logements privatifs et sociaux pour 37 places ; un pavillon de 6 places ; une résidence communautaire de 25 places situé à Ivry sur Seine.



Dans sa totalité, le Foyer d'Hébergement « Marius et Odile Bouissou » les appartements et la résidence communautaire est donc en mesure d'accueillir 100 résidents. Respectant parfaitement les normes en vigueur des établissements médico-sociaux, le foyer d'hébergement est soigneusement aménagé pour la circulation des personnes en fauteuil roulant ou déambulateur, afin d'être accessible à toutes les mobilités.

Dans les appartements éclatés, le suivi de 37 résidents avec un pavillon de 6 places est assuré par 14 éducateurs, et a la particularité d'être placé sous le signe de l'alternance.

Les résidents sollicitent l'équipe selon leurs besoins tant matériels que relationnels. L'équipe, par son passage intermittent sur tous les lieux de vie, assure une continuité de l'accompagnement. Le chef de service dont le bureau se situe dans une tour

d'habitation, restent en proximité et représentent un centre de ressources identifié par tous les résidents.

Une psychologue à temps plein travaille avec les équipes sur les synthèses et les Projets d'Accompagnement Personnalisé. Elle répond aux demandes des résidents ou intervient en cas de besoin.

Au sein de la structure collective, 18 rue du Docteur Roux, l'accompagnement est souligné par une présence effective permanente sur le lieu pour les 32 résidents. 13 éducateurs sont présents et se répartissent par équipe, sur chacun des étages. Quatre d'entre eux interviennent en journée sur des horaires continus, sur une prise en charge spécifique avec la mise en place de quatre pôles d'activité correspondant aux attentes et aux besoins des personnes présentes au Foyer d'Hébergement en journée.

Cette équipe est encadrée par un Chef de Service. Un psychologue, à temps partiel, participent aux bilans et Projets d'Accueil Personnalisé et répondent aux sollicitations des résidents.

La résidence communautaire, le suivi de 25 résidents. 7 éducateurs par alternance accompagnent l'autonomie au sein de studio et les temps collectifs. 2 veilleurs de nuit sont présents par roulement. Une psychologue qui partage son temps de travail avec les appartements et participe à l'élaboration des différents projets.

Tous les professionnels de la résidence sont issus de l'équipe des appartements et tous volontaires pour mener à bien ce nouveau projet.

Les orientations du foyer déclinent ainsi un hébergement en fonction des besoins et des attentes des personnes d'où plusieurs types d'hébergements mis à disposition : appartements intégrés dans le tissu social ou structure plus collective avec une prise en charge par l'institution de toute la logistique (repas, linge...).

Le Foyer d'Hébergement a pour but d'accueillir, favoriser et protéger l'expression de la volonté et le désir des résidents. Nous veillons à ce que le foyer soit un lieu de vie avant un lieu de soin. C'est pourquoi la chambre est un domicile et nous considérons que nous sommes invités.

Assurer une « vie de qualité » aux résidents passe d'abord par une conception architecturale centrée autour de la personne, dans le souci du respect de ses besoins. Le Foyer d'hébergement « Marius et Odile Bouissou et ses appartements », est donc adapté et adaptable.

Les appartements du Foyer d'Hébergement « Marius et Odile Bouissou » sont situés à cinq minutes du RER C de Choisy le Roi. La structure d'accueil collective à dix minutes de cette même gare et à proximité de l'A86 (sortie 24) et la résidence communautaire située en centre-ville à cinq minutes du RER et à 3 minutes du métro.

2. L'architecture

L'ACCUEIL AU FOYER COLLECTIF :



Le Foyer collectif situé au 18 rue du docteur Roux accueille 32 résidents.

Les espaces au sein du Foyer sont disposés ainsi :

Au RDC :

- **L'espace administratif**
 - Les bureaux du Directeur, du Responsable de Pôle, de l'Assistante de Direction
 - L'accueil/secrétariat

- **L'espace du personnel**
 - La cafétéria
 - La salle à manger

- **L'espace soins**
 - L'infirmierie
 - La réserve des médicaments
 - Le bureau des Psychologues

- **L'espace socio-éducatif**
 - Le bureau des Chefs de Service
 - Le bureau des Accompagnants

- **Les espaces de vie communs**
 - Deux salles à manger
 - L'espace d'accueil des familles

- La salle polyvalente
- L'espace détente
- 15 chambres individuelles

Aux étages :

Trois autres niveaux sont composés 32 chambres individuelles et d'espaces collectifs (cuisine, salon, salle à manger).

Le premier étage est composé de 11 chambres individuelles, le deuxième de 13 chambres et le 3ème étage de 8 chambres.

Au premier étage se situe une buanderie dans laquelle les résidents peuvent effectuer leur lessive. Au deuxième étage, une salle de bain aménagée a été créée.

Au rez de jardin :

- Un accueil de jour
- Des salles d'activités et de sport
- La Lingerie
- Les cuisines
- La salle des archives
- Le local technique
- La chaufferie
- La bagagerie
- L'atelier d'entretien

Les aménagements extérieurs du foyer collectif :

Autour de chaque établissement, se trouve un jardin extérieur fleuri et arboré dans lequel des bancs ont été disposés de façon à le rendre agréable et convivial.

L'ACCUEIL AUX APPARTEMENTS:

Sur l'ensemble des lieux de vie, 37 résidents sont accueillis sur 2 lieux de vie distincts :

Copropriété des Alliés:

11 résidents sont accueillis sur un ensemble de 3 appartements, de trois à quatre personnes, situés au 1 galerie des Alliés. Chaque résident bénéficie d'une chambre individuelle, d'une salle de bain.

Au sein des appartements, les espaces collectifs sont constitués d'une cuisine, d'une salle de séjour et d'un salon. La superficie des appartements va de 75 à 120 mètres carrés.

Au 8ème étage :

- Le bureau des éducateurs
- Le bureau de la psychologue

- Le bureau de l'assistante sociale
- L'infirmierie
- Un salon
- Une cuisine

Au 14ème étage :

- Le bureau du Chef de Service
- Une bibliothèque du personnel
- Deux salles de réunion

Copropriété Jaurès:

26 résidents sont accueillis sur un ensemble de 8 appartements sociaux situés au 12 avenue Jean Jaurès.

Chaque résident bénéficie d'une chambre individuelle, d'une salle de bain.

Au sein des appartements, les espaces collectifs sont constitués d'une cuisine, d'une salle de séjour et d'un salon. La superficie des appartements va de 75 à 120 mètres carrés.

Au 12ème étage :

- Le bureau des éducateurs
- L'infirmierie
- Une salle d'activité
- Une cuisine
- Un salon

Un pavillon :

Situé sur la commune de Thiais dans un quartier résidentiel, ce pavillon, propriété de l'association ETAI, accueille 6 résidents.

Chaque résident dispose d'une chambre individuelle, d'une salle de bain, d'une cuisine, d'une grande pièce à vivre, d'une buanderie, d'un garage, et d'une cave.

Un grand jardin arboré entoure le pavillon avec un coin potager.

LA RESIDENCE COMMUNAUTAIRE



Située à Ivry sur seine dans une copropriété, cette structure est rattachée au site de Choisy. Elle est la propriété de l'Association.

L'ouverture a eu lieu le 9 novembre 2015. La structure accueille 25 adultes ayant un handicap mental ou psychique.

Elle se situe en centre-ville et se compose de :

- 25 studios meublés et équipés d'une kitchenette, d'une salle de bain
- 1 cuisine collective avec salle de restauration
- 1 salle d'activité
- 2 lingerie
- 3 bureaux (chef de service, éducateurs, psychologue)

Quant aux extérieurs, l'Association a acquis un terrain de 1000 m² et 2 terrasses avec un accès privatif et sécurisé.

Au sous-sol de la copropriété, 8 places de parking privées sont réservées au personnel de la résidence communautaire.

3. La fiche d'identification

Raison Sociale du Service	ETAI
Code FINESS	94 001 0838
Adresse	18 rue du Docteur Roux 94600 Choisy-Le-Roi 14-16 rue Anatole France 94372 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
Téléphone/Fax/Mail	Tel: 01 45 73 32 32 Fax: 01 45 73 32 58 Tel: 01 46 70 18 10 Fax: 01 46 58 72 50
Directeur	M. PEPIN Nicolas
Identification du propriétaire des locaux	

4. Les missions

La mission principale du foyer est la promotion de l'autonomie, de la qualité de vie et de la santé. Cette mission s'illustre par les missions spécifiques suivantes :

Promouvoir et garantir les droits.

- Permettre l'accès aux droits sociaux et favoriser l'accès aux droits communs (médiathèque, musée, ...),
- Garantir le respect de l'intimité et promouvoir le droit à une vie affective et sexuelle,
- Garantir leur droit d'accès à un hébergement.

Garantir la sécurité

- Assurer une présence médico-sociale continue,
- Respecter les normes de sécurité et d'accessibilité d'hébergement,

- Veiller à une protection juridique
- Garantir l'accès aux soins.

Développer une dynamique de bientraitance

- Veiller à la prévention de toutes formes de maltraitance (physique, psychologique, psychique, morale, ...),
- Permettre une qualité de vie et une vie de qualité,
- Garantir le respect de la dignité des personnes accueillies et le choix religieux,
- Développer et maintenir les liens familiaux et sociaux.

Proposer une personnalisation de l'accompagnement

- Nommer une personne comme garante du projet du résident,
- Respecter le rythme de chacun,
- Mettre en œuvre les projets d'accompagnements personnalisés,
- Favoriser la vie en collectivité dans le respect et la liberté de chacun,
- Privilégier les parcours de vie sans rupture d'accompagnement.

Promouvoir l'autonomie (l'autonomie en tant que possibilité d'évoluer au travers d'un jugement éclairé en fonction de ses capacités).

- Favoriser la potentialité physique, cognitive et psychique.
- Maintenir l'accès à une activité professionnelle et/ou de loisir,
- Accompagner les personnes accueillies dans les actes de la vie quotidienne,
- Promouvoir les partenariats.

Développer une démarche d'amélioration continue de qualité,

- Favoriser les formations individuelles et collectives,
- Impliquer les équipes et les résidents aux évolutions de l'établissement.

5. Populations et activités

Pour rappel, le foyer d'hébergement est composé de 120 places. Avec l'évolution du public et des personnes qui avancent en âge ; au mois de novembre l'ouverture d'un foyer d'accueil médicalisé de 20 places au sein de ce même foyer a fait passer le nombre de places de 120 à 100. Il fonctionne avec une structure éclatée qui se décompose ainsi fin 2018 :

- 32 places sur le foyer collectif situé à Choisy le Roi
- 37 places dans des appartements éclatés et 6 places dans un pavillon situé à Choisy le ROI avec une équipe rattachée à celle des appartements
- 25 places dans une résidence communautaire située à Ivry sur Seine

i. Les bénéficiaires

a. Admissions et sorties 2018

A la fin de l'année 2018, le foyer comptabilise 15 places disponibles sur une capacité de 100 personnes pouvant être accueillies.

Mouvements de résidents à la résidence communautaire :

- Une résidente est partie s'installer dans les Appartements de Choisy le Roi, en colocation avec d'autres résidents.
- Deux résidents sont arrivés en 2018 à la résidence communautaire
- La résidence communautaire détient un studio pour couple. Il a été pendant un temps occupé par deux résidents du même établissement. La difficulté de s'organiser dans la vie quotidienne à deux n'a pas permis à ce couple de perdurer dans le temps.

Ce studio est aujourd'hui occupé par un résident dont le projet est de s'installer dans un logement locatif extérieur.

Mouvements de résidents dans le foyer collectif : Mouvements de résidents dans le foyer collectif :

- Une résidente a été accueillie en avril 2018 orientée par les appartements du foyer d'hébergement où elle était admise dans un premier temps suite à une orientation par l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Deux résidentes ont été accueillies en Mai 2018, orientées par les appartements suite à une infestation sur leur lieu d'habitation.
- Une résidente a été orientée par l'accueil temporaire de notre association
- Un résident a été orienté par l'accueil temporaire de notre association

3 départs ont été recensés sur l'année 2018 :

- En avril, une résidente a été orientée en Foyer d'Accueil Médicalisé, en Belgique. cette orientation lui a permis d'être accueillie au sein d'un hébergement plus adapté à ses besoins.
- En juillet, une résidente a quitté l'établissement pour un retour en famille.
- En Septembre 2018, un résident a quitté le foyer d'hébergement pour un retour en famille.

Accueils et Mouvements de résidents dans les appartements :

1 Accueils et sorties

2 résidentes ont été accueillies au sein du FH, sur le dispositif des appartements:

- Une résidente accueillie travaillant en ESAT et orientée par le dispositif d'accueil temporaire et d'urgence de l'association.
- Une autre jeune femme majeure orientée par le service de placement familial à la suite de son intégration en ESAT.

3 fins de prise en charge de résidents sont recensées:

- 2 départs de résidents qui ne trouvaient pas leur équilibre au sein du foyer et qui ont souhaité après une prise de distance familiale rentrer vivre auprès de celle-ci, en accord avec leur tuteur.
- Un décès d'une résidente consécutif à une longue maladie ponctuée d'hospitalisations longues et de soins en ambulatoire. Cette résidente, accompagnée et visitée régulièrement par l'équipe était présente au sein du Foyer depuis 2010.

2 Mouvements

1 résidente suite à des troubles du comportement et des tendances suicidaires a été accueillie sur le foyer collectif, dispositif plus à même d'offrir un accompagnement plus « contenant », adapté à ses besoins, et sécurisant.

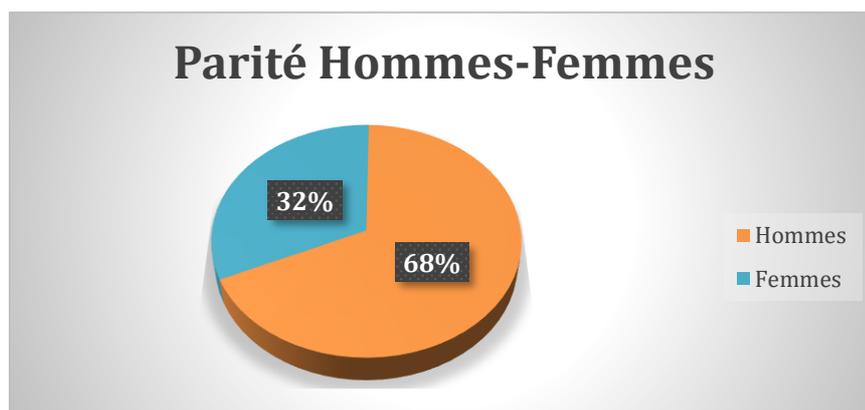
1 résident qui souhaitait bénéficier d'une prise en charge en studio et n'appréciait pas la cohabitation (inhérente aux appartements) a bénéficié d'une place sur la résidence communautaire.

2 résidents âgés ont intégrés le foyer collectif à cause de l'urgence à quitter leur habitat (nous en parlerons plus loin).

b. Caractéristiques et évolutions de la population accueillie

Répartition hommes/femmes par services

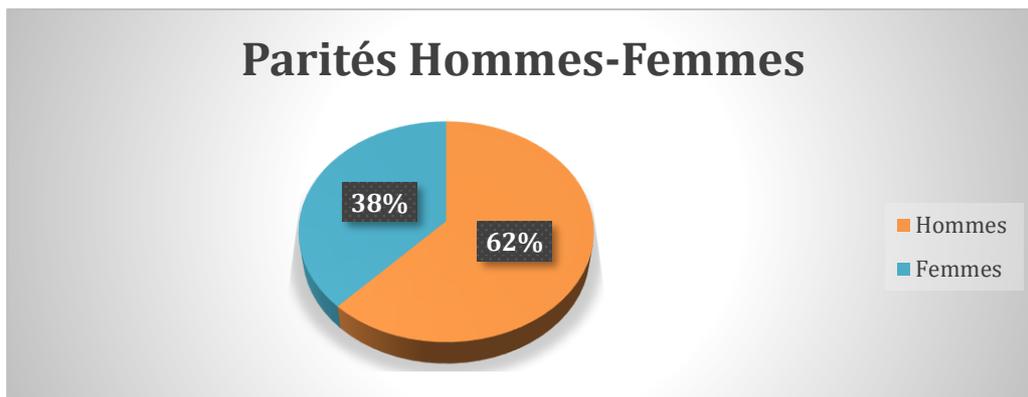
Résidence communautaire :



Sexe	Nombre de résidents
Hommes	17
Femmes	8

La représentativité masculine est plus importante sur la résidence communautaire. Néanmoins cela n'impacte pas dans les problématiques du quotidien.

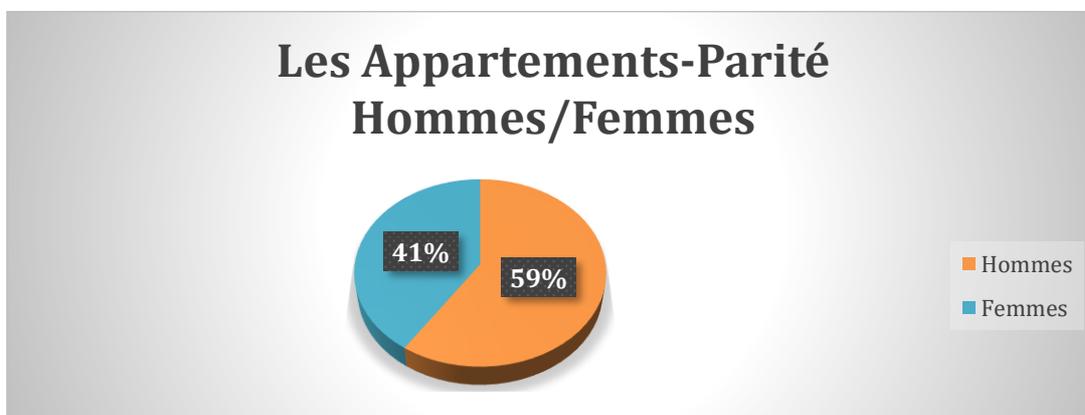
Foyer collectif :



Sexe	Nombre de résidents
Hommes	18
Femmes	11

Une majorité d'homme est accueillie sur ce service. Cela n'impacte pas le vivre ensemble.

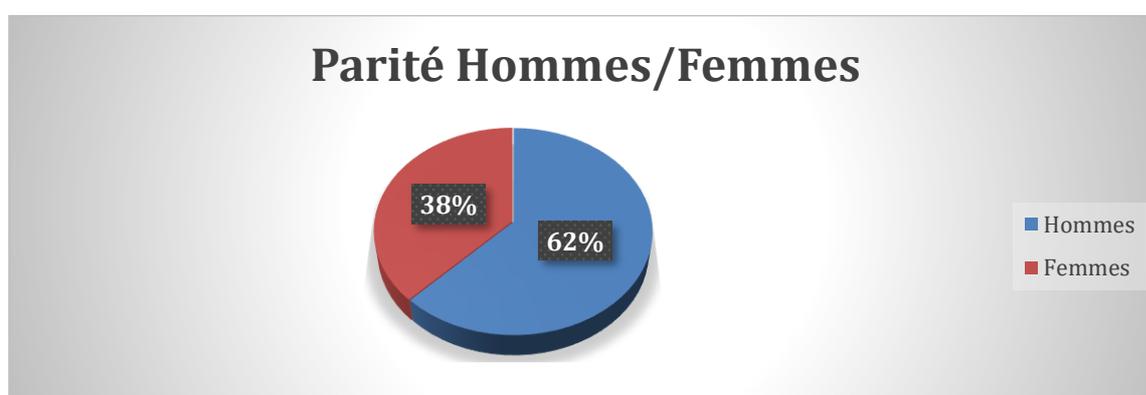
Les appartements :



Sexe	Nombre de résidents
Hommes	19
Femmes	13

Au regard des 32 résidents accueillis, la balance hommes-19 et femmes-13 laisse apparaître une présence d'hommes plus importante, mais sensiblement égale à la représentation de chacun des genres au cours de l'exercice précédent (hommes-23 et femmes-16).

ETAT GENERAL

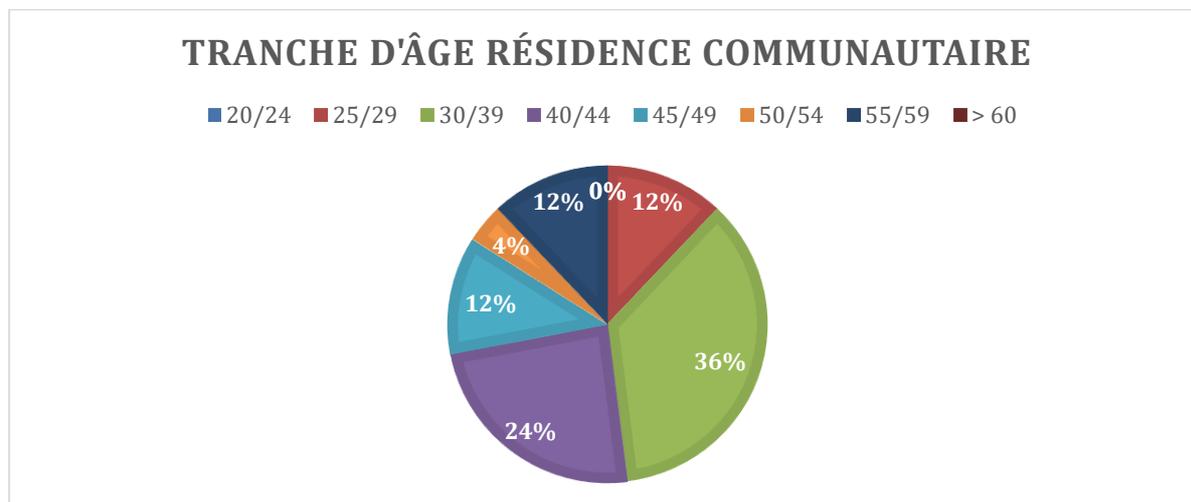


Sexe	Nombre de résidents
Hommes	53
Femmes	32

62% des personnes accueillies sont des hommes, représentant une sensible baisse par rapport à l'année 2017 qui notait une proportion de 67% d'hommes.

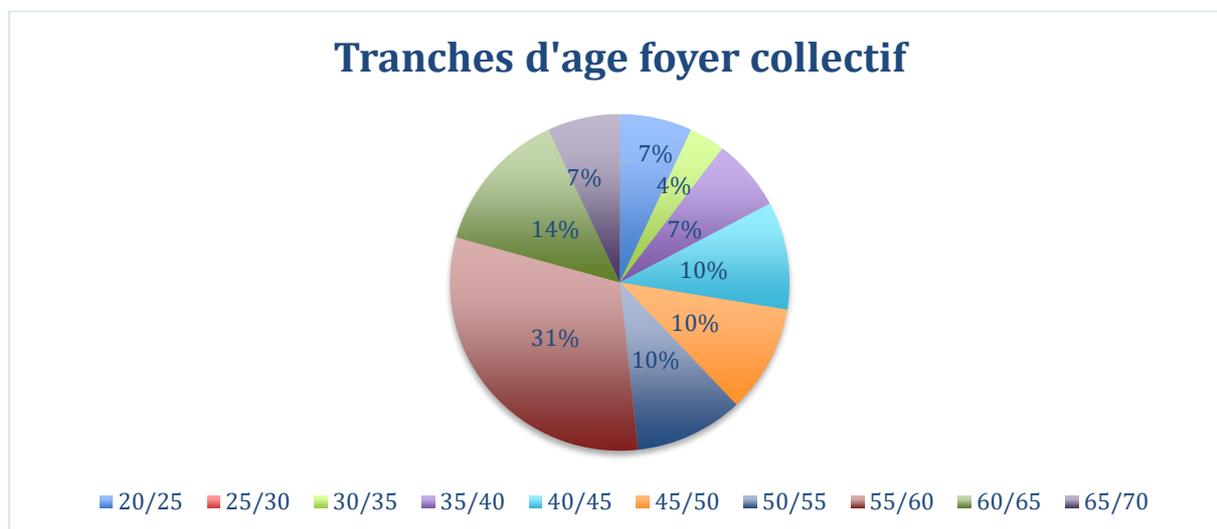
c. Pyramide des âges

Résidence communautaire :



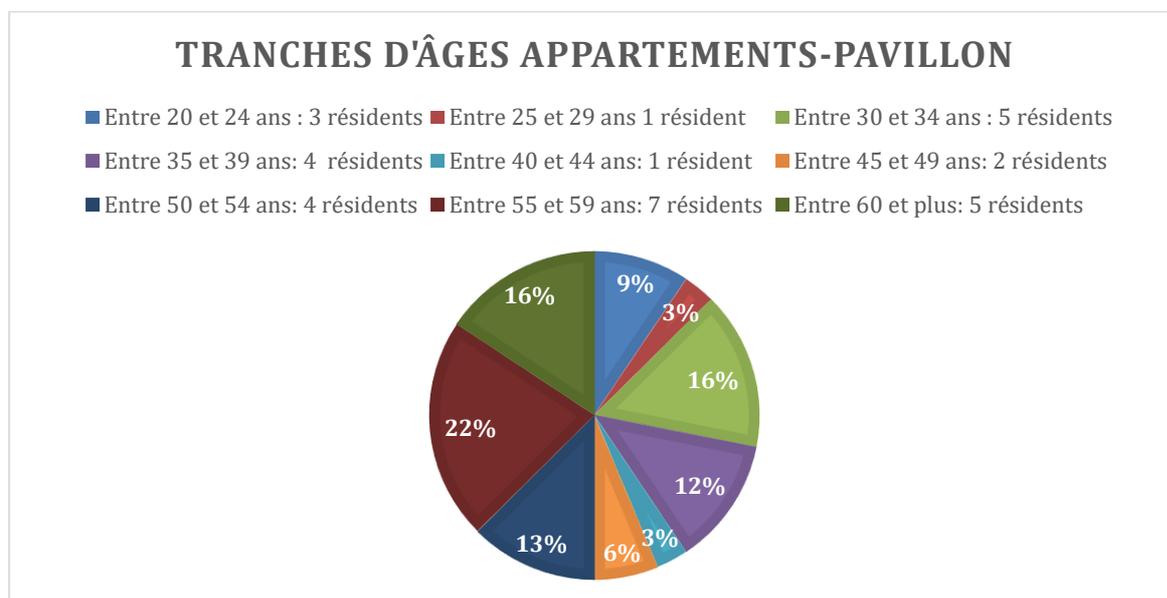
La tranche d'âge la plus élevée est de 30 à 45 ans. Pour ce public l'accompagnement se situe dans les apprentissages du quotidien. Pour les personnes plus jeunes il s'agit dans un premier temps de donner des repères des règles à respecter dans le cadre de la collectivité.

Le foyer collectif:



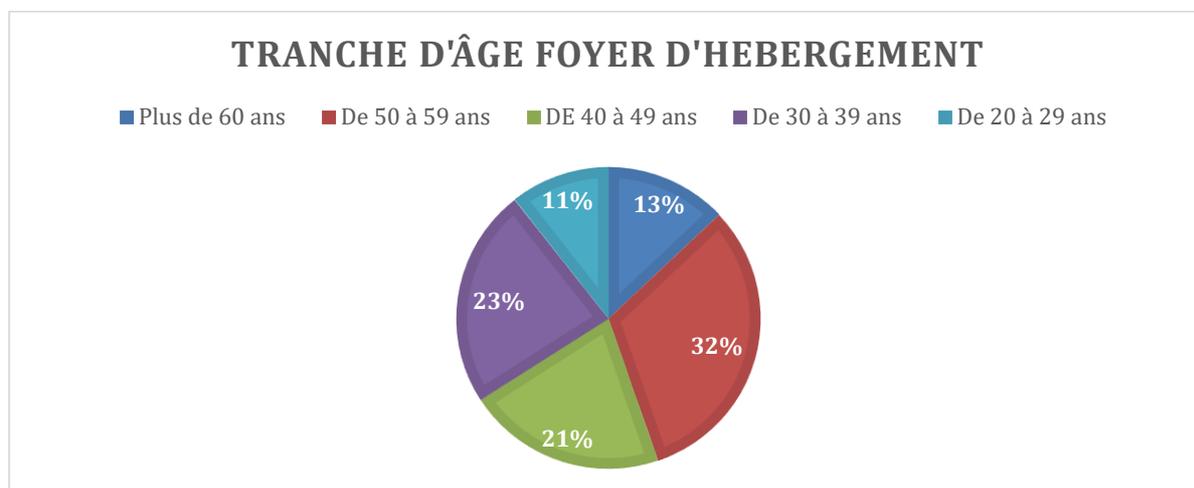
Malgré la création de 20 places FAM en 2017, la majorité des personnes accueillies avance en âge. La moyenne d'âge des résidents vivant au foyer collectif la plus représentée est celle entre 55 et 60 ans.

Les Appartements :



Les tranches d'âges les plus représentées sont celles entre 50 et 60 ans et au-delà, constituant 51 % des résidents.

ETAT GENERAL



L'état général nous montre que plus de la moitié des résidents se situe dans la tranche d'âge entre 40 et 60 ans.

Le foyer d'hébergement propose une complémentarité des différents services.

Les appartements et la résidence communautaire offre d'accueillir des personnes qui demandent de l'autonomie. Par ailleurs, un accueil aux résidents de plus de 60 ans est proposé au foyer collectif et aux appartements, dans l'attente d'une réorientation.

d. Prise en charge quotidienne

La résidence communautaire:

Toutes les personnes accueillies dans l'établissement ont une activité à temps plein, mis à part une résidente qui bénéficie, compte tenu de son âge, d'une matinée de récupération par semaine.

23 résidents travaillent en ESAT et 1 résident travaille en milieu ordinaire.

Le foyer collectif :

Fin 2018 le foyer collectif accompagnait 29 personnes qui avaient pour activité :

- 9 travaillent en ESAT à temps plein,
- 8 travaillent à temps partiel
- 3 personnes sont accueillies à temps plein en accueil de jour
- 9 n'ont plus d'activité et sont en attente d'une orientation en FAM, Foyer de Vie ou EPHAD.

Les appartements:

31 personnes étaient accueillies au sein des appartements et du pavillon contre 38 l'année passée.

Cette baisse d'activité est due à la fois à l'évacuation de certains résidents accueillis sur le dispositif du pavillon à la suite d'une infestation de punaises de lit sur ce lieu d'hébergement, à leur hébergement durable sur le foyer collectif qui a suivi. (Ce foyer étant plus à même de satisfaire les besoins d'accompagnement de personnes vieillissantes) ainsi qu'à deux décès survenus durant l'année, et à trois départs volontaires de résidents.

. L'activité de ses résidents était :

- 18 travaillent en ESAT à temps plein (19 l'année passée)
- 6 travaillent à temps partiel (11 l'année passée)
- 2 personnes en foyer de vie au cours de la journée, à mi-temps, avec une orientation en foyer de vie au cours de la journée
- 5 personnes, à la retraite, sans activités de jour faisant l'objet d'une orientation spécifique
-

Le dispositif des appartements accueille donc encore très majoritairement des travailleurs, tous en milieu protégé (77%) ; ce qui est plus que l'année passée puisque seuls 50 % étaient dans cette situation.

Parmi ces personnes, huit travaillent à temps partiel et la tendance s'est amplifiée au cours de l'année. Ceci est dû à l'avancée en âge des travailleurs ainsi qu'à la fatigabilité qui en résulte.

Durant l'année 2018, le projet d'ouverture du pavillon rassemblant des personnes à la retraite qui avaient besoin d'un accompagnement plus soutenu et des propositions d'activité en continu a montré ses limites. Faute de moyens humains supplémentaires et à cause de l'éloignement, l'équipe éducative a dû s'adapter à la diversité des interventions dans des lieux distants les uns des autres.

Le projet a ainsi montré ses limites à cause du redéploiement des encadrants sur ce dispositif qui ne permettait plus un accompagnement conséquent sur les appartements où résident la majorité des résidents.

La survenue d'un épisode d'infestation de punaises au pavillon a contribué à sa fermeture précipitée au printemps alors que l'établissement, personnels éducatifs et direction, réfléchissait sur une nouvelle direction à prendre quant à l'accompagnement des personnes retraitées et/ou sans activité de jour faisant l'objet d'une orientation de la MDPH.

ii. Les activités et projets en 2018

a. Les outils de la loi de 2002 pour garantir la participation

Les outils de la loi de 2002 sont des obligations légales mais vise à améliorer la prise de la parole de nos résidents et qu'ils soient acteurs de la vie institutionnelle.

➤ *Le conseil de la vie sociale*

Chaque service a des élus des personnes accueillies et des salariés qui se rencontrent au moment de la réunion du Conseil à la Vie Sociale. Les réunions sont trimestrielles et ont lieu par roulement sur les 3 structures du foyer d'hébergement : foyer collectif, les appartements et la résidence communautaire.

En 2018 les différents services ont travaillé pour trouver une organisation qui fasse vivre cette instance. En amont l'ordre du jour est élaboré par les résidents mais il abordait uniquement des problèmes du quotidien (pas d'ampoule, le repas n'est pas bon...).

Fin 2018, les membres du Conseil de la vie sociale formulent des avis et des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service. Sont particulièrement concernés l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques, et les projets de travaux et d'équipements. Résidents et accompagnants ont été particulièrement sensibilisés en 2018 à l'amélioration des préparations des CVS afin de faire de cette instance un véritable lieu d'expression des résidents.

Foyer collectif :

Une fois par mois, les résidents se réunissent avec 2 éducateurs et le chef de service. Les réunions se font par étage afin que le nombre de résidents permette à tous de communiquer et d'avoir un temps de parole suffisant. 15 jours avant la date du CVS, l'accompagnateur et les élus se réunissent afin de travailler sur les projets discutés aux réunions d'étage.

Les Appartements :

L'instance CVS continue d'être bien identifiée par les résidents qui l'investissent accompagnés par des professionnels dans la durée. Les questionnements liés à l'habitat continuent de l'emporter sur les autres. Des projets toutefois émergent qui sont orientés vers la préparation de séjours ou transferts).

➤ ***Le règlement de fonctionnement***

Le règlement de fonctionnement a été travaillé sur cette année 2018. Néanmoins tous les services ne sont pas au même stade d'avancement.

La résidence communautaire :

Ce service accompagne des résidents assez jeunes avec une certaine autonomie. Le cadre institutionnel est assez difficile à respecter sans pour autant les priver de leur liberté. Nous nous sommes appuyés sur cet outil pour travailler les droits et devoirs. Un groupe de pilotage composé de 4 résidents volontaires accompagnés par la direction du Site et la chef de service de la résidence communautaire a été engagé en janvier 2017 et achevé en juin 2017, a raison d'une heure et demie de réunion hebdomadaire.

Ces séances avaient pour objectifs que les résidents prennent conscience des procédures mises en place qui allie leur sécurité et leur droit de circuler. Ensemble nous avons déterminé des devoirs et leurs conséquences s'ils n'étaient pas respectés.

Le foyer collectif :

Le projet de règlement de fonctionnement a été mené au premier semestre 2018. Ce projet a fait suite à des soucis rencontrés tels que manque de respect du matériel, insultes, violence physique, non-respect des horaires, ce constat nous a incité à travailler sur le règlement de fonctionnement avec et par un comité de pilotage formé d'une chef de service, 2 accompagnants éducatif et 4 résidents.

Les Appartements :

Un travail a été initié en 2018 par un chef de service stagiaire, non finalisé en 2018.

➤ ***Le projet d'accompagnement personnalisé***

Le projet d'accompagnement personnalisé n'est pas formulé aujourd'hui comme le conçoit l'association. Afin que les résidents puissent être acteur de leur projet de vie et de développer des compétences ou de maintenir des acquis, des outils ont été créés. Sa mise en œuvre va permettre d'évaluer les compétences de chaque adulte accueilli et de l'accompagner dans son projet individuel. Le projet est conçu avec et

par le résident ainsi que l'équipe qui fait en sorte de recueillir au mieux les aspirations et les moyens à mettre en œuvre.

La résidence communautaire :

Une procédure a été élaborée. Le déroulement des attentes et des besoins de la personne accueillie se déclinent ainsi :

- Co évaluation (résidents et référents) à l'aide d'une grille d'évaluation
- Echange en réunion institutionnelle du projet d'accompagnement personnalisé
- Discussion avec la personne concernée de ce qu'a évalué l'équipe et des attentes du résident et finalisation du projet d'accompagnement personnalisé (résident/chef de service/référent)
- Explication et signature du projet d'accompagnement personnalisé avec le représentant légal.
- Moyens mise en œuvre

Les grilles ont été élaborées par les équipes. Cet outil inscrit également un suivi qui permet d'évaluer l'avancement des moyens mis en œuvre et des ajustements possible. Tout changement dans les axes d'accompagnement se doit de faire un nouveau projet d'accompagnement personnalisé.

L'aboutissement de ce travail a démarré par l'élaboration de grilles en 2017. En 2018, le travail sur ces projets d'accompagnement personnalisé a été stoppé suite à changement de chef de service.

Le foyer collectif :

Une procédure concernant le déroulement d'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé a été écrite. Elle se déroule en plusieurs étapes :

- Co évaluation du résident et de son référent de projet, à l'aide d'une grille d'évaluation
- Discussion avec le résident sur ses projets et les objectifs qu'il souhaite que l'on travaille.
- Echange en réunion institutionnelle du projet d'accompagnement personnalisé et de ce que souhaite le résident.
- Discussion de ce qu'a évalué l'équipe en fonction des attentes du résident et finalisation du projet d'accompagnement personnalisé en présence du résident, du chef de service et du référent de projet.
- Explication et signature du projet d'accompagnement personnalisé avec le représentant légal.

Chaque année, le projet d'accompagnement personnalisé fera l'objet d'une synthèse permettant de faire un état des lieux des objectifs atteints ou restant à atteindre et de travailler de nouveaux objectifs.

Les Appartements et le Pavillon :

En 2018, le chef de service en poste depuis sept ans a changé de service ; Un nouveau chef de service est arrivé en avril, précédemment responsable de l'accueil temporaire de l'ETAI.

Peu après ce changement intervenu en avril, deux épisodes d'infestations de punaises de lit ont conduit à l'évacuation des résidents du dispositif de cinq places du pavillon et d'un appartement de trois places situé 1 avenue Jean Jaurès (tours). Six résidents ont été relogés sur le dispositif des tours et deux résidents sur le foyer collectif, 18 rue du dr Roux.

Il a résulté un brouillage de la notion de références puisqu'elles étaient organisées jusque-là autour du dispositif d'hébergement (références d'appartement) et non pas de projet. Durant l'année 2018, cette notion de référence a évolué ; l'ensemble des références de projet individuel a été remise à plat, avec une référence de projet principale et une coréférence ; ceci, afin d'éviter les ruptures d'accompagnement en fonction des changements d'appartement qui peuvent être dues à des problèmes de cohabitation entre résidents ou de contraintes extérieures (infestation).

De même, le constat d'une inadéquation des moyens d'accompagnement dont bénéficiaient les résidents sans activité a conduit la direction à privilégier un redéploiement des moyens humains entre le foyer collectif et les appartements en constituant une équipe d'accompagnants de journée qui puisse proposer des activités distinctes de celle de l'internat , plus axée sur les accompagnements individuels , et qui d'adresse aux résidents sans activité de journée qui résident au foyer. Cette équipe a été constituée en 2018 et peut débiter sa nouvelle offre de service au début de l'année 2019.

Sur le dispositif des appartements, une monitrice éducatrice en internat rejoint donc cette équipe « de jour » déjà constituée sur le foyer collectif.

L'ensemble des professionnels a souhaité par ailleurs alléger la procédure précédemment écrite, notamment à cause de l'importance du nombre de rencontres permettant l'élaboration du projet. Ce travail est en cours.

L'année 2018 a été marquée par une évolution des pratiques quant aux écrits professionnels et à leur support ; jusqu'alors , la culture « papier » était de mise sur le service , avec de nombreux écrits qui enrichissaient le dossier de l'usager et/ou l'échange entre professionnels (cahier de transmissions entre les différentes équipes, rapports ...) ; la multiplicité des lieux d'hébergement, de travail pour les équipes et leurs responsables a rendu nécessaire la création de dossiers informatisés et de partage de données dans un réseau commun entre les éducateurs , la psychologue et l'équipe de cadres hiérarchiques et de direction. Ce réseau déjà en place sur le foyer collectif a été créé sur les appartements avec l'aide des prestataires numériques de l'association.

Ce réseau permet d'améliorer considérablement la communication interne et constitue un support pour le travail collaboratif sur les projets.

Les activités comme outil de médiation.

➤ **Des activités mutualisées avec l'ensemble des établissements**

Des réunions sont mutualisées avec l'ensemble des établissements du site de Choisy le Roi. Cela permet de susciter la rencontre entre différents résidents mais également de faire participer les personnes accueillies à la collectivité.

Le Comité des fêtes

Réunions en présences des résidents, d'accompagnants, du directeur adjoint et des chefs de service, pour discuter sur la programmation et l'organisation des fêtes au cours de l'année. Le but est de donner un temps convivial et de pouvoir regrouper les différentes personnes accueillies. Tous le long de l'année des représentants se rencontrent que nous dénommons « comité des fêtes ». Ensemble ses bénéficiaires/résidents décident du choix du thème et proposent leurs animations. Ensuite ces représentants coordonnent les actions et travaillent le projet par service. Les séances se tiennent une fois par mois jusqu'à l'aboutissement du projet.

Objectif du groupe : Valoriser les savoirs être en faisant des propositions, des choix ; et réaliser afin de valoriser le savoir faire

Le Comité du goût

Réunion trimestrielle en présence des résidents, des accompagnants, de la direction, des chefs de service et du prestataire de cuisine. Cette instance a comme objectif de rendre acteur les résidents. Les échanges sur les menus, la qualité du service et les suggestions de repas à thèmes favorisent la prise de parole et les choix.

➤ **Les activités proposées par chaque service**

Les activités mises en place sont en lien avec le projet d'accompagnement personnalisé et prennent en compte les besoins ainsi que les envies des résidents.

La résidence communautaire :

Le public accueilli au sein de cet établissement est suffisamment autonome pour s'inscrire dans des activités externes. L'inclusion sociale est ainsi travaillée en s'appuyant sur :

Activités externes

- *Activités culturelles proposées par la mairie.*

La Ville d'Ivry comme la ville de Choisy sont dotées d'un cinéma de quartier, de plusieurs théâtres, d'un conservatoire, d'une médiathèque et de nombreuses associations, ce qui a notamment permis dès l'ouverture de la résidence en 2015 de rencontrer les responsables et de se faire un travail de collaboration avec la Ville.

Quelques activités organisées proposés par Ivry sur Seine :

Danses hip hop avec la ville, Rap à Vitry, Ivry en fête : concert, spectacles, Forum des Associations à IVRY, Partenariat avec le musée du Macval, 1 fois par mois afin de participer à des activités manuelles artistiques, Sortie Théâtre A. Vitez à Ivry, Journée découverte multisports à IVRY, Pièce de théâtre au théâtre Vitez à IVRY.

Ce tissu associatif a permis l'accès à une vie culturelle et sociale riche pour la plupart des résidents.

- *Activités sportives dans des clubs :*

Dans le cadre de la fédération française du sport adapté : Basket : 3 licenciés. Il est noté que l'un des résident du foyer fait partie de l'équipe de France de basket. Il s'entraîne à l'INSEP.

Tir à l'arc : 1 licencié, Golf : 1 licencié.

Dans le cadre de la Fédération Française d'athlétisme ; Courses sur route : 1 licencié inscrit au club de Villejuif qui participe à de nombreuses courses à pieds.

Ces adultes en situation de handicap inscrits dans ces clubs ont su s'insérer dans des groupes. Que ce soit entouré d'adulte « valide » ou en situation de handicap cela permet de créer des liens de socialisation et d'ouverture sur l'extérieur. La ville d'Ivry, dotée de nombreuses associations ou club sportifs propose un large éventail d'activité qui permet à chaque personne de s'intégrer dans des loisirs de leur choix.

Les repas peuvent être pris dans la salle collective. Ceci favorise les apprentissages afin de pouvoir dans un deuxième temps faire le repas dans leur studio avec ou sans aide de la part des éducateurs.

Les personnes sur la résidence communautaire ont tous une activité professionnelle. Des activités sont proposées en week-end ou pendant les périodes de vacances. Ceci a pour objectif d'avoir des temps conviviaux entre les résidents mais également de travailler sur l'accès à la culture et aux loisirs.

- *Sorties proposées par les résidents :*

Sorties culturelles :

Jean Paul Gaultier Fashion Freak show, visite du musée Fragonard de l'école vétérinaire Maisons Alfort, découverte de la calligraphie, visite du Marais, exposition « l'expérience de la couleur » cité de la céramique, théâtre « la raison d'Aymé », visite au Louvre, théâtre « le clan des divorcés », visite du musée du parfum, visite du musée de l'immigration, musée quai Branly, exposition Gustave Klimt, musée Dali,

croisière commentée sur la Seine visite de monuments, visite guidée des hortillonnages d'Amiens, exposition Teamlab (la villette), exposition art graphique de rue, le cyclope Milly la forêt, visite du musée de la mosaïque et des émaux de briard, musée des arts forains, Mosquée de paris, exposition Miro, conférences parc floral Vincennes, théâtre « le fils », spectacle comédie musicale Bodyguard.

Sorties de loisirs :

Concert impromptu à Ivry sur Seine, match de catch, sortie à Bercy village, créations manuelles en bois, projections à la Géode, spectacle danse hip hop, course sportive Vivicitta, Léandre le clown, « rien à dire », ferme de Saint Hillier, parc de Choisy, aquarium de la porte dorée, parc du Luxembourg, carnaval tropical champs Elysées, cinéma plein air la villette, piscine à vagues de Créteil, zoo de Vincennes, canal St Martin, lac de Sault les chartreux, festival de gastronomie carreau du temple, salon foire d'automne, zoo à La Flèche.

Activités internes

En 2018, la résidence communautaire accueille en journée un groupe de résidents du foyer collectif accompagné de leurs éducateurs aussi bien pour des repas partagés que pour des animations festives.

La résidence communautaire met à disposition la cuisine collective et la salle à manger à des jeunes de l'IMPRO. Cet espace est disponible si bien que ce partenariat permet à ce groupe d'apprendre l'utilisation du matériel de cuisine, la confection des repas, la mise de table.

Le foyer collectif :

Les résidents du foyer collectif ne sont pas inscrits dans des clubs à l'extérieur du foyer. Le public accueilli est en majorité des personnes qui avancent en âge. Afin de maintenir les acquis cognitifs et un certain bien être des activités pérennes sont mis en place tel que :

Activités externes

Piscine, une fois par semaine et régulièrement le week-end, cette activité a pour objectif :

- Prendre conscience de son corps
- Favoriser la décontraction
- Dépenser des calories
- Amélioration et maintien du tonus musculaire
- Développer la mobilité des articulations

Gymnastique douce :

- Prendre conscience de son corps
- Favoriser la décontraction
- Dépenser des calories

- Amélioration et maintien du tonus musculaire
- Développer la mobilité des articulations

Randonnée pédestre en forêt

- Favoriser l'activité physique en plein air
- Sensibilisation à la nature et aux saisons
- Dépenser des calories

Médiathèque de Choisy-le-Roi : les résidents d'y rendent une fois par semaine afin de pouvoir écouter de la musique et lire des livres. L'objectif étant de :

- Ouverture et communication sur l'extérieur
- Accession à la culture
- Favoriser les choix

Ses activités sportives « douces » ont pour finalité d'améliorer et de maintenir le tonus musculaire, développer la mobilité des articulations mais aussi de se dépenser canoniquement. De plus ces activités tournées vers l'extérieur favorisent les échanges, la communication et l'ouverture.

Activités internes

Atelier culinaire :

Les lundis au foyer MOB activité cuisine, cette activité permet travailler plusieurs objectifs comme la dextérité (épluchage, découpage, ...), sensibilisé aux notions d'hygiène, participé à l'élaboration d'un menu. Le mercredi un atelier pâtisserie est organisé et travaille les mêmes objectifs mais sur un groupe différent.

Atelier sport

Le foyer MOB dispose d'une salle APA en rez-de-jardin, elle permet de proposer aux résidents en soirée et le week-end du tapis électrique, du vélo d'appartement, matériel de boxe, tapis de sol, ... elle est régulièrement utilisée le week-end.

Wiitherapie :

Cette activité à lieu une fois par semaine sur le lieu de vie du résident, elle a pour objectif de travailler :

- l'activité physique par le biais de divers jeux qui nécessitent par le biais de la télécommande de recréer les gestes de sport tel le golf, le bowling, le tir à l'arc ou encore la danse, l'enregistrement des données permet de suivre l'évolution
- socialisation entre les résidents car chacun encourage l'autre
- psychique, fierté et estime de soi.

Atelier esthétique

Le foyer d'hébergement MOB entretient un partenariat avec une esthéticienne extérieure à raison d'une fois tous les 15 jours. Cette activité permet de travailler l'image et l'estime de soi via son corps, faire un choix de la prestation souhaitée, favoriser le lâcher-prise.

Médiation animale

Tous les mercredis, une médiatrice animale intervient durant 1 heure au sein de l'établissement. Elle change régulièrement d'animaux, des chiens (différentes races et différentes tailles), perroquets, rats et lapins.

Atelier arts plastiques

Des activités manuelles sont régulièrement proposées et permettent la décoration des lieux de vie, la construction de décors ou de costumes pour les diverses fêtes organisées par le site et où l'ensemble des résidents participent.

- Préparation des costumes pour la fête médiévale
- Création de décor pour la fête antillaise
- Création décoration de Noël
- Organisation de Jeux sur l'idée de Ford Boyard
- Préparation des fêtes de fin d'année
- Peinture et décorations en vue de la fête Médiévale du Site

Atelier écriture :

Cette activité a lieu une fois par semaine suite à une demande de certains résidents d'écrire et de faire des exercices :

- Maintien de la dextérité
- Ouverture sur l'extérieur avec un projet correspondance
- Apprendre ou réapprendre les bases de l'écriture
- Maintien des acquis et des connaissances

Dans ce cadre-là nous avons proposé comme activités : participation à la course pédestre Vivincitta à Ivry sur Seine, Randonnée pédestre au Lac de Choisy le Roi, Pédalos à Vaux le Vicomte, Accrobranches à Bruyères le Châtel, KIWANE (rencontre sportive entre établissement accueillant des personnes handicapées)...

Les Appartements :

Plusieurs résidents sont cette année encore inscrits dans des associations communales leur permettant de participer à des activités, principalement sportives en dehors du cadre proposé par la structure accueillante.

Le rythme des activités pérennes initiées en interne l'année passée a été moins soutenu cette année au profit d'une réflexion sur la réorganisation des équipes et la transformation d'un poste spécialement dédié à cette offre avec les éducateurs de journée du foyer collectif.

Par ailleurs, le départ de plusieurs professionnels en 2017 et en début d'année civile n'a pas permis de soutenir le rythme et a conduit à recentrer l'offre d'activité sur les week end.

Certaines activités régulières de l'année passée ont toutefois été maintenues :

- L'activité Lecture-Ecriture
- L'activité Piscine
- L'activité Arts plastiques
- L'activité entretien des véhicules
- L'activité Ludothèque

D'autres ont été initiées :

- L'activité massage/ relaxation

Elle rassemble au rythme d'une proposition mensuelle des résidents désireux de bénéficier de moments agréables et de détente les week end autour d'activités de bien être (espace aquatique, relaxation, hammam, esthétique). Le personnel a bénéficié en début d'année de formations collectives adaptées à ces propositions.

- Activité cuisine

Durant l'année 2018, le renouvellement progressif de la population résidant sur les appartements avec un rajeunissement partiel des effectifs a conduit les éducateurs à renforcer l'accompagnement sur l'autonomie dans le logement. Ceci s'est traduit par une forte hausse de la confection des repas, avec l'attribution de budgets hebdomadaires, une aide à l'élaboration des menus , une aide aux courses et à la gestion des budgets et à la cuisine. Au terme de l'année, les treize appartements disposent de budgets alloués chaque semaine , en fonction des projets pour cet accompagnement régulier.

L'ensemble des sorties et activités réalisées le week-end, font l'objet, préalablement, d'échanges avec les résidents, à l'occasion des temps d'accueil organisés chaque lundi et jeudi.

Parmi les activités de loisirs proposées le week end, certaines régulières et prisées des résidents sont au cinéma, au théâtre ou au bowling.

La plupart ont trait aux loisirs et à la culture et les propositions permettent aux résidents de sortir de la région parisienne le week end pour visiter d'autres régions (hortillonnages d'Amiens, visite du centre historique d'Orléans, visite d'Etretat, visite de provins, de la braderie de Lille)

Par ailleurs un allègement du dispositif de restriction de sorties en groupe suite aux attentats a permis progressivement de reprendre les sorties culturelles à Paris.

b. L'accompagnement à la santé

La résidence communautaire :

Dans le cadre du projet d'établissement, les personnes se rendent aux rendez-vous médicaux seuls ou accompagnées. Certains résidents gèrent seul leurs traitements et peuvent avoir l'aide du CMP si le besoin de constituer le pilulier se fait ressentir.

Sur le foyer collectif :

L'accompagnement médical au quotidien est en nette augmentation et ce en corrélation avec le vieillissement des personnes accueillies et nécessitant une prise en charge de plus en plus importante du point de vue de leur santé. Centré sur le résident, le projet de soin vise à mettre en œuvre la politique de soins de manière ciblée. La santé des personnes accueillies est appréhendée de manière globale : l'attention est portée à la fois sur l'état général de santé, les soins courants et ceux directement liés au handicap.

En moyenne, on observe par mois, au minimum une trentaine de rendez-vous médicaux, incluant les rendez-vous chez les généralistes pour les renouvellements d'ordonnances, la nécessité de traitement ponctuel, etc.... à cela s'ajoute, les rendez-vous chez des spécialistes tel la dermatologie, la neurologie, la cardiologie, la gynécologie, l'ophtalmologie, ...

Afin de maintenir la personne au sein de la cité, le foyer collectif s'efforce autant que possible d'accompagner les résidents sur l'extérieur, y compris dans le domaine de la santé. De plus avec l'avancé en âge, des aggravations de la maladie ou le développement d'une nouvelle pathologie, l'accompagnement soins peut atteindre ses limites. En fonction du projet de la personne et de ses besoins, les moyens mis en œuvre sont différents. Ces accompagnements nécessitent une prise en charge individuelle du résident qui peut parfois s'avérer longue.

De plus, nous avons 7 résidents qui consultent des psychiatres ou des psychologues à raison d'une fois par mois. Pour les résidents dont les besoins sont de l'ordre d'avoir un espace de parole, ils sont accompagnés au CAPAO d'Orly.

A cela, se surajoute, des accompagnements aux urgences en cas de besoin. Le foyer est rattaché à l'hôpital Mondor situé sur Créteil si les services d'urgence sont intervenus dans l'établissement. Quand il s'agit d'amener la personne aux urgences par nos propres moyens, nous travaillons avec l'hôpital « Pasteur » situé sur Vitry sur Seine, plus approprié dans les délais d'attente. Dans ce cadre-là, il existe une fiche d'urgence. Elle se compose d'une fiche de liaison et du document de liaison d'urgence (DLU). Ce document comporte tous les renseignements nécessaires :

- État civil
- Habitudes de vie (régime, accompagnement spécifique quotidien)
- Traitement en cours
- Antécédents
- Pathologies

Les appartements :

Les besoins sur le suivi médical ont continué à peser sur l'activité du service et constituent le premier motif d'accompagnement individuel et une activité quotidienne de l'équipe, principalement pour les personnes vieillissantes.

Le départ en fin d'année de l'infirmière détachée du foyer collectif (IDE du FAM) a contribué à raréfier l'occasion d'échanges entre professions éducatives et de soins et tend à brouiller l'identité professionnelle des éducateurs qui assurent une coordination avec des partenaires extérieurs et accompagnent les résidents dans leur parcours de soins.

D'autres partenariats se créent autour de situations critiques (crises, passages à l'acte et/ou orientation vers des soins psychiatriques). Ainsi, relativement à deux situations, l'Equipe Mobile Psychiatrie handicap Psychique a été sollicité et une rencontre professionnelle avec nos deux équipes est prévue afin de mettre à plat nos modalités de collaboration avec ces partenaires.

Le travail préventif pour l'ensemble des résidents accueillis s'est poursuivi, selon leurs besoins, un suivi dentaire et gynécologique.

A cette démarche s'est ajouté le suivi du dépistage colorectal proposé par la CPAM aux résidents âgés de plus de 50 ans.

Deux jeunes femmes parmi les résidentes arrivées depuis moins de deux ans et travaillant en ESAT ont été enceintes. L'une d'elle a fait une fausse couche relativement tôt, et la seconde nous a conduit, après un déni de grossesse et son souhait de garder l'enfant à rechercher avec elle et les services sociaux et sanitaires (PMI /EDS, Hôpitaux) une orientation adéquate, dans un temps limité.

Cette problématique du désir d'enfant chez les jeunes femmes en situation de handicap retient notre attention tant elle tend à s'imposer et met en évidence le manque de structures adéquates medico sociale propres à accueillir des jeunes mères avec leur bébé dans un contexte de fragilité psycho sociale. Le manque d'étayage conduit bien souvent au placement de l'enfant.

6. Perspectives d'amélioration :

La résidence communautaire :

Ce service accompagne des résidents avec des problématiques différentes. L'équipe se doit de s'adapter et de pouvoir proposer des prestations en fonction des besoins. Pour cela nous devons continuer à travailler avec les partenaires extérieurs et s'appuyer sur les ressources externes.

De plus nous devons améliorer la prise en compte des aspirations des personnes accueillies. Après avoir travaillé sur la procédure et les outils du projet d'accompagnement personnalisé, sa mise en œuvre reste une priorité.

Les projets personnalisés, interrompus en 2018, doivent être une priorité de l'année 2019.

Le foyer collectif :

Afin de mettre en corrélation les projets d'accompagnement personnalisé avec les activités de groupe, une organisation s'est mise en place fin 2017. Ces réunions de week-end ont été formalisées sur un jour fixe afin d'organiser l'activité.

La réorganisation du service en 2 équipes a engagé des déménagements de résidents. En effet, les résidents ayant une notification foyer d'accueil médicalisé devront vivre sur le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage, les résidents ayant une notification foyer d'hébergement et étant sur la liste complémentaire sur le 1^{er} étage. Les résidents du foyer d'hébergement occuperont le 2^{ème} et le 3^{ème} étage.

Un retro planning des déménagements a été réalisé et chaque résident concerné a été reçu en présence de son représentant légal.

Les appartements et le pavillon :

La priorité pour 2018 était la mise en œuvre des projets individuels. La notion de référence a été un préalable à la mise en œuvre de la méthodologie. Chaque référent de projet peut s'approprier ces outils. La première phase d'évaluation des compétences a été réalisée, et les souhaits de résidents doivent maintenant être recensés pour les articuler aux possibilités d'accompagnement à mettre en œuvre.

Nous faisons le constat d'un manque de culture liée à cette méthodologie de travail ; non pas que les résidents n'aient pas de projet ; les éducateurs les accompagnent dans leur élaboration et mise en œuvre, mais sans les formaliser. C'est sur cet effort de formalisation qu'il faudra porter l'attention durant l'année 2019.

L'amélioration travaillée durant l'année 2018 et qui devra se poursuivre vise à créer les conditions d'une unité FH, à travers ses différents dispositifs d'hébergement.

Pour cela, un rétro planning va permettre de les formaliser l'année prochaine. Les outils de la loi de 2002 et notamment le règlement de fonctionnement sera achevé en 2018 avec la participation des résidents.

Un travail a été entamé par l'équipe afin de proposer des activités pérennes notamment pour les personnes en cessation d'activité. Le manque de personnel, des rendez-vous médicaux de plus en plus importants n'ont pas permis de mettre en place une organisation efficiente afin de proposer ce type d'offre. Une réflexion est en cours afin de trouver les leviers qui permettent de pouvoir accompagner ces personnes en journée dans des activités et ne pas être tributaire des problématiques du quotidien.

ETAT GENERAL

L'année 2017 a permis l'élaboration des outils afin de recueillir les souhaits des résidents pour le projet d'accompagnement personnalisé.

Les trois services du foyer d'hébergement proposent une offre de service complémentaire. La résidence communautaire avec un public suffisamment autonome pour être une passerelle pour aller vivre en appartement ou s'inclure dans la ville, les appartements qui propose des prestations pour un public hétérogène dont les résidents demandent une présence importante dans les actes de la vie quotidienne et le foyer collectif qui accueille des personnes vieillissantes avec une présence très importante de la part de l'équipe éducative. Une des problématiques que nous retrouvons est des résidents qui travaillent en temps partiel ou en cessation d'activité.

En juillet 2018, une réorganisation du site de Choisy le Roi a eu lieu avec la création d'un « pôle hébergement » regroupant ainsi ces trois services afin de proposer une offre qui s'inscrive dans un accompagnement global et de journée complète.

Cette structuration permet de répondre aux besoins des résidents. En effet, le manque de place sur le territoire ne permet pas aujourd'hui de trouver des structures qui pourraient les accueillir à temps complet. La réflexion doit être globale pour répondre à ce besoin.

Sous la responsabilité du directeur de site, le responsable de ce pôle a pour mission la vision globale des prestations proposées en adéquation avec les besoins du résident. L'objectif est de mutualiser les moyens techniques mais également salariales afin de répondre à cette problématique.

De plus ce pôle doit permettre également d'avoir une vision plus fine des moyens à mettre en place pour répondre à l'accompagnement du projet de vie de la personne accueillie. En effet en fonction des aspirations du résident ou de ses besoins, il sera plus aisé de passer d'un service à un autre, de croiser les regards au travers des équipes pour améliorer l'accueil au sein de l'établissement.

7. Charges du personnel

Le personnel intervenant est qualifié et expérimenté. Néanmoins, chaque année, au cours des entretiens professionnels, les salariés peuvent demander une formation pour actualiser leurs connaissances, mieux maîtriser certains outils, ou développer de nouvelles compétences.

Il est à noter qu'était prévue au Plan Annuel de Formation 2017, l'organisation de Groupes d'analyse de la pratique.

Voici la liste des formations auxquelles ont accédé les salariés au cours de l'année 2018 :

- Analyse des pratiques : 6 séances de 2h par service (Reconduite en 2019).
- Faire face aux situations de violence dans la pratique professionnelle
- Formation snoezelen
- Approche des pathologies mentales
- Massages et relaxations

- Informatique
- Formation incendie/Evacuation

Deux accompagnements de VAE ont été effectués en 2018.

Une chef de service est rentrée en Octobre 2018 en formation Caferuis jusqu'en Janvier 2020.

La résidence communautaire

Au cours de l'année 2018, la chef de service de la résidence communautaire est partie en retraite, remplacée par un chef de service de l'ETAI (mutation interne). Par ailleurs, une salariée de l'équipe éducative a démissionné, et une nouvelle éducatrice spécialisée a intégré l'équipe en Mai 2018.

En 2018, l'établissement accueillait une stagiaire en formation d'éducateur spécialisé pour un stage long de 36 semaines, formation déjà initiée sur 2017 au sein de la résidence.

Le foyer collectif:

En 2018, nous avons connu des mouvements du personnel assez importants : deux salariés ont été licenciés, deux salariés ont demandé leur mutation dans d'autres services de l'association et une personne a démissionné. Les postes étaient tous pourvus à la fin de l'année 2018.

Les APPARTEMENTS :

Ce service a connu sur l'année 2018 moins de mouvements de personnel que l'année passée. Trois salariés, moniteurs éducateurs, éducateur spécialisé et Aide médico psychologique ont quitté leur poste.

Suite à une réorganisation du site, certains chefs de service ont été mutés, et le chef de service en poste depuis quatre ans a quitté le service pour un autre, un nouveau chef de service, lui-même en mutation interne est arrivé au printemps.

Rapidement trois professionnels accompagnants ont été recrutés durant le premier semestre et sont toujours en poste.

La vacance de certaines places d'hébergement, ainsi que la fermeture durable du pavillon n'ont pas permis un taux d'occupation optimal qui a conduit à gelé un poste d'accompagnant en 2018.

Les appartements ont accueilli dans le cadre de formation une stagiaire AMP.